



## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS du Conseil Municipal de Dijon

Séance du lundi 23 septembre 2024

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame MONTEIRO

Convocation envoyée le 13 septembre 2024

Nombre de membres du Conseil municipal : 59

Nombre de présents participant au vote : 54

Nombre de membres en exercice : 59

Nombre de procurations : 5

### Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Jean-Paul DURAND	Madame Caroline JACQUEMARD
Madame Nathalie KOENDERS	Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur Bruno DAVID
Madame Christine MARTIN	Monsieur Georges MEZUI	Monsieur Stéphane CHEVALIER
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Massar N'DIAYE	Monsieur Laurent BOURGUIGNAT
Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Madame Françoise TENENBAUM	Madame Claire VUILLEMIN
Monsieur Antoine HOAREAU	Monsieur Vincent TESTORI	Monsieur Axel SIBERT
Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Madame Stéphanie VACHEROT	Monsieur Patrice CHATEAU
Monsieur Franck LEHENOFF	Monsieur Jean-François COURGEY	Madame Stéphanie MODDE
Madame Dominique MARTIN-GENDRE	Monsieur Bassir AMIRI	Madame Karine HUON-SAVINA
Monsieur Christophe BERTHIER	Madame Mélanie BALSON	Monsieur Fabien ROBERT
Madame Nadjoua BELHADEF	Madame Catherine DU TERTRE	Monsieur Olivier MULLER
Monsieur Marien LOVICH	Madame Nora EL MESDADI	Monsieur Henri-Bénigne DE VREGILLE
Madame Kildine BATAILLE	Monsieur David HAEGY	Madame Elizabeth REVEL
Madame Delphine BLAYA	Madame Danielle JUBAN	Monsieur Philippe THIRION
Madame Lydie PFANDER-MENY	Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN	Madame Valérie TEISSEIRE
Monsieur Joël MEKHANTAR	Madame Ludmila MONTEIRO	Monsieur Frédéric FAVERJON
Monsieur Jean-Philippe MOREL	Madame Laurence GERBET	Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Marie-Odile CHOLLET	Monsieur Emmanuel BICHOT	
	Madame Céline RENAUD	

### Membres absents :

Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD-RANDRIAN  
Madame Claire TOMASELLI pouvoir à Madame Christine MARTIN  
Monsieur Christophe AVENA pouvoir à Monsieur Christophe BERTHIER  
Monsieur Denis HAMEAU pouvoir à Madame Lydie PFANDER-MENY  
Monsieur Philippe LEMANCEAU pouvoir à Monsieur Antoine HOAREAU

---

**OBJET : ESPACE PUBLIC****Boulevard Docteur Jean Veillet - Transfert de gestion d'emprises de terrain dépendant du domaine public communal**

Dans le cadre de son opération de construction « Osmose » et dans un esprit de cohérence paysagère, le Département de la Côte-d'Or souhaite étendre, exclusivement à ses frais, les aménagements paysagers au-delà du terrain de l'assiette de l'opération, sur une partie d'un espace vert communal, sur une superficie globale de 960 m<sup>2</sup> environ.

Cet espace, qui appartient au domaine public, ne fait l'objet d'aucun projet d'aménagement municipal ou métropolitain.

Les aménagements envisagés par le Département, préservant l'aspect paysager ainsi que le caractère public de cet espace, s'inscrivent dans l'intérêt communal. Il est donc proposé de mettre à disposition ces emprises autorisant la réalisation d'aménagements paysagers et de nouvelles plantations, dans le cadre d'une convention de transfert de gestion du domaine public. L'emprise ainsi transférée conservera son appartenance au domaine public.

Il est précisé que les plantations existantes devront être conservées. Leur entretien, ainsi que celui de tout nouvel aménagement ou nouvelle plantation, sera exclusivement à la charge du Département.

Compte tenu du maintien de l'usage actuel et de la mise en valeur paysagère de cet espace par le Département exclusivement à ses frais, il est proposé de réaliser ce transfert sans indemnisation mise à sa charge.

Toutefois, afin de répondre à des besoins d'intérêt général ou à la nécessité de réalisation d'équipement d'intérêt collectif, la Ville de Dijon se réserve la possibilité de mettre un terme à ce transfert à tout moment, moyennant le respect d'un préavis de six mois.

Vu l'article L.2123-3 du code général de la propriété des personnes publiques,

**Le Conseil,  
après en avoir délibéré, décide :**

- **d'approuver** la mise à disposition par la Ville au profit du Département de la Côte-d'Or, d'emprises de terrain d'une superficie globale d'environ 960 m<sup>2</sup> à usage d'espace vert, situées boulevard Docteur Jean Veillet, dans le cadre d'une convention de transfert de gestion du domaine public, selon les modalités décidées ci-dessus et le projet ci-annexé ;
- **de dire** qu'il sera procédé à ce transfert sans indemnisation mise à la charge du Département ;
- **d'approuver** le projet de convention annexé au rapport, et d'autoriser Monsieur le Maire à y apporter le cas échéant, des modifications ne remettant pas en cause son économie générale, ainsi qu'à signer la convention définitive ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

SCRUTIN	POUR : 59	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	